



Le Magasin Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°688 du Mercredi 12 avril 2023 - 17^{ème} année - Prix: 250 FCFA



POLITIQUE

LÉGISLATIVES ET RÉGIONALES

Mgr. Kpodzro menace, Adjamagbo désavoue son mentor, la DMK en DMP #6



FISCALITE

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2025 DE L'OTR

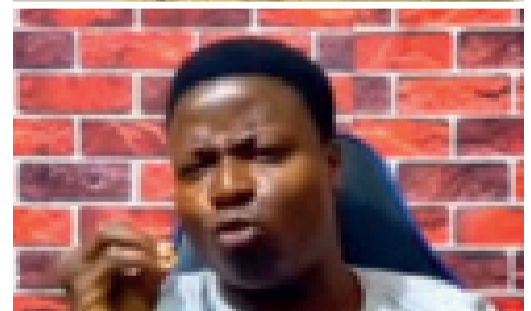
L'Office se projette pour 912 milliards FCFA de recette pour l'année 2023 en cours #6



ELECTIONS RÉGIONALES

Ce qu'il faut savoir des attributions du Conseil régional #3

AFFAIRE D'ACCUSATION DE RACKET CONTRE LA DOUANE TOGOLAISE : Les explications du Col Agoro Medjessiribi



L'OTR condamne les déclarations mensongères et se réserve le droit de poursuite judiciaire

 #3

FESTIVAL INTERNATIONAL LA MARMITE 2023

FESMA

De la ferme à l'assiette



du 26 AVRIL au 09 MAI

CETEF-LOME TOGO 2000

- Foire / Exposition
- Colloque - Master Class - Ateliers
- Découverte et dégustation de plats
- Rencontres B to B et networking
- Compétitions culinaires

Thème : « Cuisine et ODD : Repenser la culture, le partage et la consommation des aliments »



www.festivalamarmite.com

+228 90 11 05 06 / +228 70 17 09 93 / +228 79 94 77 91



DETTE PUBLIQUE Le taux d'endettement du Togo reste dans la norme communautaire de l'espace UEMOA, fixé à 70%.

Le ministère de l'Economie et des Finances du Togo sous la férule Sani YAYA a levé un coin de voile sur l'encours de la dette publique du pays au 31 décembre 2022. Le taux d'endettement du Togo reste dans la norme communautaire de l'espace UEMOA, fixé à 70%.



3 337 milliards FCFA, soit 65,84% du Produit Intérieur Brut (PIB). C'est le point du service de la dette à fin 2022. A fin 2021, le taux d'endettement du pays était à 62,43%. La maîtrise de la dette par le Togo n'a pas empêché cet accroissement enregistré au cours de l'année écoulée. Les politiques d'assainissement des finances publiques appliquées de concert avec le Fonds Monétaire International (FMI) avant la crise économique liée à la Covid-19 et le rebasage à l'issue duquel le ratio s'était stabilisé autour de 51,9% ont favorisé la hausse de l'endettement.

Entre 2018 et 2022, la dette est passée de 2 191,04 milliards FCFA à 3 337,36 milliards FCFA, soit une progression de 52%. Sur cette période de 4 ans, la dette extérieure est passée de 600 milliards FCFA en 2018 à 1 296 milliards de FCFA en 2022. Elle a plus que doublé tandis que la dette intérieure, a évolué de 1 590 milliards de FCFA à 2 041 milliards de FCFA.

Le Togo honore ses engagements en payant à échéances ses dettes. L'année écoulée, 504 milliards FCFA ont été remboursés par le pays. 107 milliards, soit environ 21% pour la dette extérieure et 396 milliards, soit 79%, consacrés au remboursement de la dette intérieure.

PARTENARIAT ETAT-SECTEUR PRIVÉ : Les membres du Comité technique de concertation entre l'Etat et le secteur privé ont tenu leur première réunion de l'année 2023

Les membres du Comité technique de concertation entre l'Etat et le secteur privé ont tenu le 5 avril 2023, leur première réunion de l'année 2023. Présidée par le ministre de l'Economie et des Finances, M. Sani Yaya, cette rencontre a planché essentiellement sur le rapport d'activités 2022 et l'agenda du Comité, ainsi que sur le point relatif à la mise en œuvre des principales recommandations issues des différentes réunions.



Du rapport d'activités, l'on retient que l'année 2022 a été marquée par la poursuite de la consolidation de cette instance de concertation. Outre l'engagement commun à tenir régulièrement les réunions statutaires, des contacts directs entre les membres du gouvernement et les responsables du secteur privé ont été renforcés, afin d'enraciner la culture du dialogue entre l'Etat et le monde des entreprises, les autorités étant convaincues que le développement des entreprises conduira à celui de l'ensemble du pays.

L'autre temps fort de l'année 2022 est la redynamisation du dialogue fiscal entre l'Etat et le secteur privé, dans un contexte de partenariat public-privé.

Au titre de l'année 2023, le comité compte initier, avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques, une enquête de satisfaction du secteur privé. Ce sera un indicateur qui permettra d'évaluer la pertinence de ce cadre et d'examiner les axes d'amélioration à mettre en œuvre.

Il entend travailler également à l'organisation de la première édition de la Journée Nationale du Partenariat, cadre d'écoute et d'échanges entre le gouvernement et l'ensemble des opérateurs économiques au Togo.

« Nous avons confiance en nos entreprises, petites, moyennes et grandes, pour apporter une contribution effi-

ficace à la résolution des défis de long terme de notre pays, à savoir : la croissance, l'emploi et l'innovation. Notre engagement est d'accompagner au mieux leur développement au travers d'un environnement des affaires sain et en constante amélioration. Ce dialogue voulu par les plus hautes autorités de notre pays, est la clé pour construire une relation de confiance entre les entreprises et l'administration fiscale. L'ambition du gouvernement est d'avoir un cadre fiscal efficace permettant une collecte optimale des recettes qui n'entrave ni la croissance, ni l'emploi, ni le potentiel de croissance des entreprises », a fait savoir le ministre de l'Economie et des Finances, M. Sani Yaya, à l'ouverture des travaux. Il a souligné que la session se tient dans un contexte toujours difficile marqué par les incertitudes liées aux différentes crises sanitaire, sécuritaire, économique, climatique et alimentaire.

« Dans ce contexte de crise globale, le Togo maintient le cap des réformes destinées à renforcer la compétitivité de son économie et la qualité de sa croissance. La dernière revue nationale de mise en œuvre des réformes fait ainsi ressortir une performance encourageante, avec un taux d'exécution physique de 75% et 68% d'exécution financière. Cette dynamique de réformes, conjuguée aux mesures ciblées mises en œuvre par le gouvernement pour freiner la progression

de l'inflation et préserver le pouvoir d'achat des couches les plus vulnérables, permet d'assurer à notre économie une grande résilience. Au titre de l'exercice 2022, le taux de croissance ressort ainsi à 5,8%, avec une inflation contenue à 7,6% à fin décembre 2022 et qui est expliquée principalement par la hausse des prix des produits alimentaires et sur les transports, le logement, l'eau et le gaz. Et je voudrais rassurer que le gouvernement continue, en relation avec les institutions sous-régionales, à travailler sur la question de la cherté de la vie », a-t-il relevé.

Le ministre de l'Economie et des Finances a saisi l'occasion pour saluer le leadership du Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, qui a su donner les impulsions nécessaires, afin que le cap des réformes soit maintenu, malgré le contexte difficile et féliciter les acteurs publics et privés, notamment l'OTR, l'UPF, l'AGET et tous les représentants du secteur privé, pour la qualité et l'esprit de convivialité ayant prédominé lors de ses échanges.

Le secteur privé par la voix du président du Conseil National du Patronat, M. Laurent Coami Tamégnon, s'est réjoui de la tenue de cette réunion, occasion de dialoguer pour parvenir aux différents objectifs fixés par le gouvernement et le secteur privé.

« Le secteur privé a pris des engagements, dans le cadre du Plan National de Développement, à savoir : la création d'emplois et le financement. Pour ce faire, nous nous devons de travailler ardemment pour y arriver et le gouvernement a le devoir de nous accompagner. Nous savons les difficultés nées des crises successives et qui n'ont pas laissé de répit au secteur privé, mais nous continuons par cultiver cette résilience que le Chef de l'Etat nous a recommandée. Certaines décisions du pays ont fait bouger le secteur privé, notamment sur l'arrêté sur le SMIG, l'assurance santé et la prime de transport », a-t-il fait savoir.

Il a rassuré le gouvernement de la fidélité du secteur privé à ses côtés pour l'accomplissement de la Feuille de route gouvernementale.

LE CARNET

Des chantiers routiers réalisés dans chaque région du Togo

Ces dernières années, non seulement des routes ont soit été construites ou réhabilitées mais d'autres sont aussi en chantier. Le but poursuivi par l'exécutif est le même, favoriser le développement économique et social de toutes les zones du Togo.

Le pays veut à travers des routes en bon état, permettre le déplacement en toute sécurité de la population, l'écoulement des produits locaux vers les lieux de vente, faciliter l'accès des citoyens à l'éducation et aux soins de santé.

Aucune région négligée

Des chantiers de construction et de réhabilitation de routes sont en cours d'exécution ou sont récemment lancés dans le pays. En janvier 2023, il a été ouvert les travaux d'aménagement et de réhabilitation de la route nationale RN14 : Sokodé-Tchamba-Kambo-lé-Frontière Bénin, dans la préfecture de Tchaooujo à 340 km au nord de Lomé. La route est longue de 86 km. Les travaux qui vont être effectués sur ce tronçon vont coûter 68,6 milliards de francs CFA.

Les usagers de la route Lomé-Kpalimé (120 kilomètres) retrouvent aussi peu à peu le sourire car les travaux (lancés en 2020) sur cette route vont bon train. D'ici juin 2023, la route sera livrée. Cette dernière représente un investissement de 214 milliards de francs CFA.

Encore plus au sud dans la région maritime, les travaux de réhabilitation du tronçon Avépozo-Aneho (30 kilomètres) progressent bien. L'état d'avancement à ce niveau est de 85%.

Un bilan enthousiasmant

En matière d'amélioration de réseau routier, le pays n'a pas du tout chômé ces années passées. Pour preuve de 2016 à 2018, 502,8 kilomètres de routes bitumées ont été réhabilitées et 193 kilomètres par ailleurs sont aménagées et bitumées.

Le désenclavement des localités tient à cœur aux autorités. C'est pourquoi il est toujours mis en place des projets et programmes qui permettent le réaménagement des pistes rurales. Dans le cadre du programme de désenclavement et des pistes rurales, 680 kilomètres de pistes rurales ont été aménagées à la fin de l'année 2022.

Perspectives

Mais la barre est encore placée très haut. D'ici 2025, la feuille de route gouvernementale prévoit d'assurer l'aménagement d'au moins 4 000 kilomètres de pistes rurales pour le bonheur des populations. Et surtout au nom du développement durable.

FESTIVAL INTERNATIONAL LA MARMITE FESMA 2023
De la ferme à l'assiette

du 26 AVRIL au 09 MAI

CETEF-LOME TOGO 2000

Thème : « Cuisine et ODD : Repenser la culture, le partage et la consommation des aliments »

www.festivalamarmite.com

+228 90 11 05 06 / +228 70 17 09 93 / +228 79 94 77 91

Partenaires officiels : Université de Lomé, ASSURANCES GTA, ASSURANCES VIE, SAFER, rfi, FRANCE 24, SGI, TOGO TERMINAL, SRDE, ASKY, INSTITUTE FRANÇAIS, DAGAN, OADEL, LES CUISINIERS.

AFFAIRE D'ACCUSATION DE RACKET CONTRE LA DOUANE TOGOLAISE

Les explications du Col Agoro Medjessiribi

L'OTR condamne les déclarations mensongères et se réserve le droit de poursuite judiciaire

Le vendredi 07 avril 2023, à Sanvee Condji à la frontière Togo-Benin, l'Office Togolais des recettes (OTR) a tenu une conférence de presse au cours de laquelle les médias nationaux ont été davantage informés sur l'affaire de racket sur les prix de dédouanement d'une machine agricole incriminant la douane togolaise.



Col Agoro Medjessiribi

Cette clarification fait suite à une à une vidéo publiée le 22 mars dernier dans laquelle le sieur Valère Tadagbé Houansou, ingénieur agronome se réclamant de nationalité béninoise accusait ouvertement les agents du bureau de la douane togolaise de Sanvee Condji de rackets sur les frais de dédouanement d'un motoculteur et accessoires. Les directeurs généraux des services de la législation, de la communica-

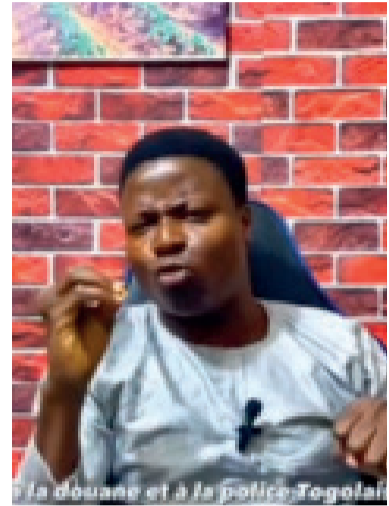
tion, de la prévention et de la lutte contre la corruption et autres ont animé un point de presse qui avait pour but de situer l'opinion nationale et internationale sur les allégations faites par le sieur Valère Houansou. Qu'en-est-il réellement de cette affaire ? La réaction de l'institution douanière, rendue publique par le Directeur des études et de la législation au commissariat des douanes et droits indirects de l'OTR, Colonel Agoro Medjessiribi, représentant le commissaire des douanes et droits indirects de l'OTR, Atta-Kakra Kwawo Essien, renseigne qu'effectivement, le 21 mars 2023, une déclaration sommaire de motoculteur et accessoires a été introduite et prise en charge par le bureau de douane sollicitant une DS4 (déclaration simplifiée). "Après étude du dossier, le motoculteur étant un matériel agricole devant bénéficier de l'exonération de certains droits et taxes, la DS4 sollicitée ne pouvait pas permettre

frais de transport et assurances. Cette valeur a généré des droits et taxes de douanes de 23.020 FCFA. La déclaration a été payée le lendemain le 22 mars 2023 et le bon à enlever a été donné le même jour. Le bordereau de paiement SEGUCE porte un montant total payé de 35 820 FCFA dont les droits et taxes de douanes s'élèvent à 23.020 FCFA; SEGUCE 11.800 FCFA; et 1.000 FCFA pour la chambre de commerce).", a expliqué le cadre de l'OTR. Il est mentionné que suite aux plaintes des déclarants cités plutôt haut, le chef visite les a graciés du paiement du Travail Extra Légal (TEL) dû, qui est normalement de 5000 FCFA. Or, le sieur Valère Houansou a accusé dans sa vidéo, la douane de Sanvee-Condji d'avoir pris une somme de 100.000 ou 200.000 FCFA sans certitude sur un précédent envoi sans reçu, et que le transitaire lui réclame 196.000 FCFA pour les formalités du présent motoculteur et ses accessoires au niveau de la douane et de la police. Le Colonel Medjessiribi a souligné que "le bureau de Sanvee-Condji n'a perçu qu'un montant total de droit et taxes de douane de 23.020 FCFA figurant sur le bordereau de paiement de Séguce". Pour faire la lumière totale sur cette affaire, l'OTR a dépêché une équipe d'investigation sur le terrain, qui a rencontré les différents protagonistes et écouté chacun d'eux.



Le transporteur de la machine, Koudouce Gbadamassi

Il est revenu que "les déclarants ont reconnu les faits tels que cités plus haut et déclaré qu'ils avaient réclamé une somme de 100.000 FCFA à sieur Valère Tadagbé Houansou en tenant compte de son attitude de ne pas vouloir payer leurs prestations de services. Montant que le commanditaire de l'opération aurait payé par l'entremise du transporteur (chauffeur)". L'Office fait remarquer qu'il "condamne avec la dernière rigueur" les déclarations mensongères et l'usage des réseaux sociaux aux fins de ternir son image et se réserve le droit de recourir aux juridictions compétentes à tout instant. Rappelons que dans une seconde vidéo, l'auteur de ladite vidéo, a



L'auteur de la vidéo, Valère Tadagbé Houansou

présenté ses "sincères excuses" à la douane ainsi qu'à la police togolaises. Il sied de préciser qu'au Togo, depuis 2020, l'importation de matériel agricole est exonérée de droits et taxes, à l'exception des prélèvements communautaires, ceci, conformément à la Loi de finances et en soutien à la politique agricole. Par ailleurs, l'Office réitère son engagement à respecter scrupuleusement les textes légaux et réglementaires des procédures tout en invitant le public à recourir si besoin au numéro vert 8280 ou aux services de joignables par WhatsApp au 90 99 41 01.

L.M.



Le transitaire, Roger Agbemadokponou

de bénéficier de ces exonérations douanières. Les représentants de l'opérateur (les sieurs Roger Agbemadokponou, Mustapha Aguiar et Koudouce Gbadamassi), ont été invités à faire plutôt une déclaration IM4 (mise à la consommation) avec le code additionnel «342» qui permet de bénéficier des exonérations prévues à cet effet. Ce qui fut fait avec introduction d'une déclaration IM4 au numéro C 432 du 21 mars 2023 avec une valeur de 600.000 FCFA conformément à leur facture qui s'élève à 561.000 FCFA majorée de

ou pris à ferme ou à loyer, quelle qu'en soit la durée ; le changement de destination des propriétés et des édifices régionaux ; l'acceptation des dons et legs, à la région sous réserve que ces dons et ne donnent pas lieu à réclamation ; le classement ou le déclassement, l'ouverture, la réhabilitation, l'entretien des pistes régionales, projets, plans et devis des travaux à exécuter pour les constructions et la rectification de ces voies. Egalement, le conseil régional statue sur les avis concernant les travaux à effectuer avec le concours financier de l'Etat et éventuellement, avec celui d'autres collectivités territoriales ; l'approbation de tous projets, plans et devis de tous travaux à exécuter sur les fonds du budget régional ; l'appréciation des propositions faites par les communes, les associations et les particuliers pour concourir à des dépenses d'intérêt régional ; la concession à des personnes physiques ou morales des travaux d'intérêt régional ; l'établis-

ELECTIONS RÉGIONALES : Ce qu'il faut savoir des attributions du Conseil régional

Le Togo s'apprête à organiser les élections régionales cette année. Ces élections vont permettre d'élire les conseillers régionaux chargés d'administrer la région pour un mandat de six (06) ans renouvelable. Quelles sont alors les attributions du conseil régional ?

En effet, la Loi N° 2019-006 portant modification de la loi N° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la Loi N° 2018-003 du 31 janvier 2018 précise les attributions du Conseil régional ainsi que des compétences propres, des compétences partagées et des compétences transférées. Selon l'article 240 de cette loi susmentionnée : « Le conseil régional règle par ses délibérations, les affaires de la région. Il programme et met en œuvre les opérations et les actions de développement de la région, conformément aux orientations nationales en la matière ». Dans le cadre des compétences de la région déterminées par les articles 233,234 et 235 de la présente loi, précise l'article 241, le conseil régional statue définitivement sur les affaires suivantes : l'acquisition, l'aliénation et l'échange de propriétés mobilières ou immobilières ; les baux de biens donnés

sement et l'entretien des ponts, des bacs et passages d'eau sur les voies régionales. Il a aussi pour attributions, de statuer sur les transactions concernant les droits de la région ; les actions à tenter ou à soutenir au nom de la région ; la fixation de la part de la région aux dépenses partagées avec d'autres collectivités territoriales ; l'établissement, la suppression ou le changement des foires et marchés ; le vote du budget de la région conformément à la procédure budgétaire en vigueur ; la définition, l'élaboration et l'adoption du programme de développement économique et social de la région ; la part contributive à imposer à la région dans les travaux exécutés par l'Etat et qui intéressent la région ; la création et la gestion des services publics régionaux dans le cadre fixé par la loi. Soulignons que le contrôle de légalité de toutes ces actions sera effectué par les gouverneurs de régions, représentant du pouvoir central dans la région. Ces derniers sont nommés par le Chef de l'Etat. Ils sont en quelque sorte comme des préfets de région.

COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES***Relatif à la prorogation de l'échéance de paiement de la TVM***

En tenant compte de l'affluence massive constatée aux guichets de l'Office Togolais des Recettes (OTR) et afin de permettre aux redevables personnes physiques de la taxe sur les véhicules à moteur (TVM) de régulariser leur situation, conformément aux dispositions de l'article 59 du Livre des procédures Fiscales (LPF).

Il est porté à la connaissance du public que la date limite de paiement sans pénalité de la TVM, initialement fixée au 31 mars 2023 est prorogée de deux (02) semaines, sur toute l'étendue du territoire national.

Les contrôles débuteront le lundi 17 avril 2023.

Le Commissaire Général remercie les redevables personnes physiques pour leur adhésion au paiement de la TVM, et compte sur la collaboration et le civisme de tous.

Fait à Lomé , le 31 mars 2023

**LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL
PHILIPPE KOKOU B. TCHODIE**



**Date de début
des contrôles
de la TVM
prorogée**

DÉBUT DES CONTRÔLES

17 AVRIL 2023

Courtes contre la montre

Pas de protection

La majorité des accidents sont imputables aux conducteurs parce que ne respectant le Code de la route ou pour cause de l'état du véhicule. Mais parfois les infrastructures sont à l'origine de drames. Pour exemple, sur la RN34 (Lomé-Vogan-Anfoin), plusieurs ponts ne disposent pas de protections adéquates. Et très souvent lorsqu'il y a de grandes pluies suivies d'inondation, des véhicules y plongent dans le fleuve avec leurs occupants. Un danger aussi pour les piétons et les riverains qui en appellent à la diligence des pouvoirs publics. EN RAPPEL, de fortes précipitations se sont abattues ce weekend sur plusieurs régions. Pas inhabituel compte tenu de la saison et ce n'est pas fini. Selon l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) des inondations sont à craindre. Elle invite la population à la prudence. En cas d'urgence, la population peut contacter des numéros d'urgence (91 11 24 24, 118, 117, 172, 1252, 8024). 'Nous allons connaître des périodes de pluies abondantes', a prévenu dimanche Nelson Akibode, directeur de la Prévention, de la Coopération et des Affaires humanitaires à l'ANPC. Il faudrait pour éviter d'autres drames liés à l'absence de protection que les entreprises qui ont travaillé sur cette voie reviennent placer les barres de protection au niveau des ponts.

L'exportation des déchets issus de la biomasse désormais encadrée

"L'exportation des déchets issus de la biomasse est soumise à une autorisation préalable du ministère chargé du commerce". C'est l'annonce faite il y a quelques jours par le département dirigé par Kodjo Adedze, à l'endroit des opérateurs économiques. Concrètement, il s'agit notamment de déchets provenant d'industries de transformation du bois (copeaux, branches, feuilles, sciures), des déchets végétaux agricoles (écorces, coques de noix, coton, paille, tiges, feuilles), ou encore des déchets alimentaires (restes de fruits et légumes, déchets de cuisine et de poisson). Pour le Togo qui veut désormais tirer profit de son potentiel en biomasse, il est devenu indispensable de réguler l'exportation des déchets. Il y a presque un an, en mai 2022, les travaux ont été lancés, pour la construction du tout premier laboratoire de biomasse (LABTOGO) à l'Université de Lomé (UL). Etant un secteur rentrant dans le développement de l'économie nationale, il urge de presser les travaux de construction de ce laboratoire de biomasse afin de pouvoir faire à des exportations anarchiques et sauvages.

Besoin d'une planification spatiale marine

La pression sur l'espace maritime ne cesse de s'accroître. C'est un expert qui le dit. Stanislas Baba est le conseiller du chef de l'Etat pour les questions maritimes. En cause, le comportement des entreprises, des agriculteurs, des autorités locales et des riverains. Et sur le sujet, nul n'est dédouané, ni opérateurs économiques, décideurs, autorités locales, populations riveraines. Pêche, transport maritime, industrie, tourisme sont pointés du doigt. 'Le Togo a une petite côte de plus en plus exploitée. L'environnement est menacé', a déclaré M. Baba. Les activités doivent être menées en harmonie avec l'écosystème. L'expert recommande la mise en oeuvre d'une planification spatiale marine. Il s'agit d'un processus qui permet de gérer les espaces océaniques pour atteindre des objectifs écologiques, économiques, culturels et sociaux. 'C'est un outil précieux pour le Togo du fait de l'exiguïté de sa zone économique exclusive. Sans lui, les dispositifs de gestion des zones marine et côtières ne peuvent pas répondre aux défis croissants liés à leur utilisation toujours plus importante pour l'accès aux ressources', a souligné Stanislas Baba. Reste à trouver les financements pour lancer le projet.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

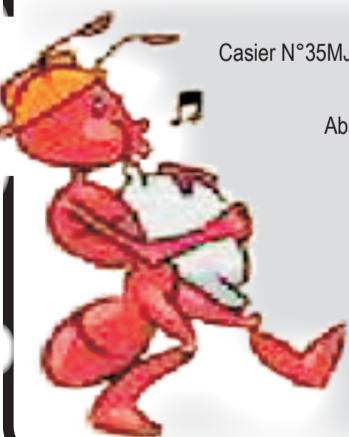
Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires



DÉCENTRALISATION : Mieux comprendre les enjeux des élections régionales

Le processus de décentralisation continue son bon homme de chemin. Après la tenue des élections locales en 2019, le gouvernement s'apprête à parachever le 2e palier de la décentralisation que sont les élections régionales, prévues par la constitution togolaise.



En effet, la constitution togolaise promulguée le 14 octobre 1992, révisée par la loi n°2002-029 du 31 décembre 2002 modifiée par la loi n°2007-008 du 07 février 2007 et modifiée par la loi n° 2019-003 du 15 mai 2019, stipule en son article 141 : « La République Togolaise est organisée en collectivités territoriales sur la base du principe

de décentralisation, dans le respect de l'unité nationale. Ces collectivités territoriales sont : les communes et les régions. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi. Les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel, dans les conditions prévues par la loi ». C'est donc dire que la région est le

2ème palier de la décentralisation après les communes, selon la constitution togolaise.

Les élections régionales permettent d'élire les conseillers régionaux chargés d'administrer la région. La durée du mandat des conseillers régionaux est de six (06) ans, renouvelable deux fois.

Dans quels territoires ces élections régionales sont-elles organisées et combien de conseillers régionaux aura-t-on par région ?

Les circonscriptions électorales utilisées pour les élections régionales sont identiques à celles utilisées dans le cas des élections législatives ; c'est-à-dire les préfectures.

Le nombre de conseillers par région est fixé comme suit :

- vingt-un (21) pour les régions dont la population est inférieure ou égale à 1.000.000 d'habitants.
- trente-un (31) pour les régions dont la population est comprise entre 1.000.001 et 1.500.000 d'habitants.
- quarante-un (41) pour les régions dont la population est supérieure à 1.500.000 habitants.

PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Le Togo, un as de la transition vers les énergies renouvelables

Selon les données du ministère de l'Énergie et des Mines, le taux d'électrification du Togo était déjà de 59% en 2021 contre 45% en 2018. La part du renouvelable dans le mixte énergétique quant à elle, est établie à 30% en 2022.

Ce sont des prouesses amputables à la matérialisation de la volonté du gouvernement à offrir un accès au courant électrique fiable à tous les Togolais. Une réalisation qui s'appuie sur les énergies renouvelables et l'autonomie énergétique comme principaux leviers.

Le pays et l'énergie renouvelable, une longue histoire d'amour

Il s'agit pour les autorités de rendre le pays totalement indépendant en matière d'énergie vis-à-vis de l'extérieur d'ici les prochaines années. Ainsi, il est question de faire progresser la part du renouvelable dans le mix énergétique du pays de 30% (2022) à 50% en 2025. Pour y parvenir, la production d'électricité à travers les sources renouvelables est appelée à passer de 03 MW en 2021 à 200 MW à l'horizon 2030.

Des réalisations et chantiers à hauteur de l'ambition

L'un des importants actes en date est la convention de financement conclue le 21 février 2023 entre le Togo et le groupe de la Banque mondiale pour un montant de 60 millions de dollars US (environ 39,7 milliards de francs CFA) en faveur du secteur de l'énergie.

Le pays entend consacrer l'enveloppe à la construction d'une centrale solaire d'une capacité de 25 mégawatts-crête, avec 40 mégawatts-heures de stockage batteries à Dalwak à Dapaong. C'est de l'électrification en vue pour environ 60 localités rurales dans la région des Savanes ; une région qui bénéficiera aussi de l'installation de 1 853 lampadaires pour l'éclairage public et du raccordement d'environ 12 100 ménages dans des zones rurales.

Des centrales solaires qui fournissent déjà de l'électricité

Entre autres, il y a l'inauguration en juin 2021 par le chef de l'État de la



centrale Sheikh Mohamed Bin Zayed d'un coût de plus de 35 milliards de francs CFA à Blitta. C'est une centrale constituée de 5 000 plaques solaires et disposant d'une capacité de 90 255 MWh par an. Elle fournit depuis lors du courant électrique à 158 333 ménages de cette zone géographique.

Les perspectives concernent aussi la construction de 02 nouvelles centrales solaires à Sokodé (préfecture de Tchoudjo) et à Awandjé (préfecture de la Kara) avec des capacités de production respectives de 60 et 80 MWh.

L.R.

Le Magnan Libéré
soutient la campagne de vaccination contre le Coronavirus

LÉGISLATIVES ET RÉGIONALES

Mgr. Kpodzro menace, Adjamagbo désavoue son mentor, la DMK devient DMP... La position d'Agbéyomé Kodjo, pdt du MPDD

Le cadeau de Pâques que Mme Adjamagbo Johnson Kafui a donné aux Togolais en ce 10 Avril, lundi de Pâques est de défier et désavouer son mentor spirituel en transformant la DMK en DMP parce que le Prêlat menaçait tout participationniste qui utiliserait son nom pour aller aux élections de lui envoyer des malédictions. Par peur de ne pas subir cette foudre, dame Adjamagbo et ses acolytes se sont retrouvés pour enlever le « K » (Kpodzro) pour le remplacer par « P » (peuple), une sorte de jeu de lettres.

« ...Je voudrais que ça soit clair ma position. Sur ce sujet, nous devons être clairs par rapport à l'opinion des togolais. Pour moi, il ne doit pas y avoir de confusion sur la question. Pour ce qui me concerne, il n'est pas question que la dynamique qui porte mon nom participe à une simulacre d'élection de trop tant que le contentieux électoral du 22 février 2020, ayant porté Dr Gabriel Messan Agbéyomé KODJO à la présidence de la République n'est pas réglé » a affirmé le prélat avant de mettre en garde « ...Sinon quel sens aurait ma présence en exil ainsi que le président démocratiquement élu? Les Togolais ne marchent pas sur la tête. Quiconque tentera sous quelques prétextes que ce soit de participer à ces élections contre la volonté du peuple me trouvera sur son chemin. Je dis gare à ceux qui s'amuse avec la destinée du peuple togolais, le pauvre togolais pour leur ventre. Car je n'ai pas l'intention de me taire. Je me battraï ».

Après ces menaces à peine voilées, la question qui taraude les esprits était de savoir si l'opposition qui avait boycotté les législatives de 2018 retombera-t-elle encore dans les mêmes erreurs en refusant de participer aux prochaines élections au Togo.

La question : Et si les formations politiques regroupées au sein de cette dynamique décidaient de participer aux élections régionales et législatives à venir malgré le mot d'ordre et la mise en garde du prélat, n'allons-nous pas vers une dissolution prochaine de cette alliance, arrivée en deuxième position lors de l'élection présidentielle de 2020 ? Seulement l'avenir pourra nous apporter la bonne réponse déjà que le train de ces élections est déjà à la gare...

Et finalement l'avenir n'a pas été loin. Ces minuscules particules regroupées au sein de la DMK ont décidé juste d'enlever le « K » pour le remplacer par « P ». Ainsi par un communiqué en date du 10 avril 2023 déclarent que : « Les partis politiques et associations anciennement membres de la DMK ont le plaisir d'annoncer au peuple Togolais la création ce 10 avril 2023, d'une nouvelle coalition dénommée la Dynamique pour la Majorité du Peuple (DMP). La création de la Dynamique pour la Majorité du Peuple (DMP) répond à la volonté du patriarce de ne pas aller aux élections avec une coalition qui porte son nom. Elle répond également à la nécessité et à la volonté des membres de la conférence des présidents de se donner les moyens pour s'organiser et mobiliser le peuple en vue de la satisfaction des points de revendications contenues dans la déclaration liminaire de la conférence de presse de la DMK du 31 mars dernier afin de créer les conditions

favorables à la tenue d'élections législatives inclusives, transparentes et démocratiques. La DMP s'engage à poursuivre inlassablement le combat pour la libération de tous les prisonniers politiques, le retour des exilés politiques, notamment Monseigneur Philippe Fanoko Kpodzro, Dr Agbéyomé Messan Kodjo, Tikpi Atchadam et les autres, et l'obtention des conditions d'inclusivité, et de transparence des prochaines élections législatives au Togo. La DMP appelle le peuple à se mobiliser à ses côtés pour faire des prochaines élections législatives, l'occasion du second round de la révolution électorale commencée le 22 février 2020 en matérialisant ainsi l'alternance au sommet de l'État Togolais. Les prochains mots d'ordre suivront ». Eh oui ! Qui va se négliger et se faire compter l'histoire de ces élections qui s'annoncent à grand pas. Seuls les imbéciles ne changent pas. Les conséquences corrigent mieux que les conseils.

Pour Adjamagbo qui a fini par enterrer le machin spirituel de Kpodro, « On ne peut pas parler de divorce entre nous et le prélat. Nous respectons juste la position de Monseigneur Kpodzro en changeant de nom. Le prélat ne voudrait pas qu'on participe à un simulacre, et c'est tout à fait normal. Et c'est la raison pour laquelle il ne veut pas qu'on prenne part à ces échéances avec son nom. De notre côté, nous avons décidé simplement de prendre nos responsabilités. Il s'agit de se battre pour l'alternance au Togo. Nous pensons que le prélat et nous sommes sur la même onde. On ne pourra donc pas parler de divorce », Des déclarations politiques d'une dame qui avait déjà pris acte des menaces du Prêlat. Mais elle avait déjà son plan à elle. Celui de le poignarder dans le dos en créant sa propre coalition sans laquelle la CDPA et plusieurs partis de sa nouvelle DMP ne pourraient même pas s'exprimer. En tout cas, on peut dire que la sortie hasardeuse du vieux Prêlat était un coup dur à cette patronne de la CDPA et ses acolytes, qui croyaient profiter de la politique de promotion de leadership féminin du Président Faure Gnassingbé pour se tailler une place sous le soleil, et refaire surface sur la scène politique. Madame Adjamagbo avait félicité le Président togolais pour cette politique salutaire lors du dernier congrès de son parti. Et Mme Adjamagbo Johnson a donc décidé de désavouer son mentor en le défiant. Elle et ses acolytes ont donc pris leur courage à deux mains en se passant de Mgr. Kpodro. Un clash que la secrétaire générale de la CDPA ne veut pas reconnaître. Dans les coulisses de la désormais ex DMK, on se dit que le vieux a déjà fait ses jours et qu'il ne peut pas constituer

un obstacle pour eux. Finalement, le divorce entre ces particules et Kpodzro est consommé. En politique, on ne reste jamais attaché à des regroupements d'intérêt. Comme le dit un artiste ivoirien, on sèche son habit là où le soleil brille. Aujourd'hui, l'on voit que Adjamagbo et ses acolytes n'ont plus aucun intérêt à suivre le vieux sinon c'est leur avenir politique qui est en train de brûler comme ça. En tout cas, cette nouvelle situation qui se présente au niveau de la DMK n'étonne guère les analystes politiques. Les alliances contre nature, se terminent toujours par des éclatements. Les fameux FRAC, CST, CAP2015 et C14 ne diront pas le contraire.

La position d'Agbéyomé Kodjo, pdt du MPDD

Sur la participation ou non aux élections prochaines, le parti du candidat malheureux Dr Agbéyomé met à l'écart sa formation politique. Le MPDD n'ira pas aux élections. L'annonce a été faite par Dr Agbéyomé Kodjo dans une interview fait savoir que, Mgr Fanoko mérite « pour son patriotisme notre respect notre amour, notre compassion et un devoir de mémoire ». Avant de revenir sur le sujet lié à sa position sur les prochaines élections à venir: « Notre serment de fidélité



mue par la promesse de ramener la victoire au peuple souverain fonde le combat que mène le gouvernement légitime du Togo. (...) Dès lors, la consécration de l'éthique au cœur de l'action politique que défend Mgr Kpodzro et moi-même n'autorise guère quelle que forme de trahison en allant empocher des milliards sur le dos du peuple togolais ni poursuivre deux lièvres à la fois contrairement à la sagesse multimillénaire africaine. Ainsi donc, en cohérence à notre serment de fidélité au peuple togolais et dans la pleine conscience de notre mission générationnelle, ma formation politique, le Mouvement Patriotique pour la Démocratie et le Développement (MPDD) garde le cap du parachèvement de la révolution électorale et pacifique du 22 février 2020 comme décidé par

l'Assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2023 de l'ensemble de l'écosystème DMK et ne prendra donc pas part aux prochaines élections si elles se tenaient que propose d'organiser le régime illégitime des fossoyeurs de la République sans énucléation de la grave crise politique sans précédent que connaît le Togo et reconnu unanimement en mai 2021 par l'ensemble des ambassadeurs des pays occidentaux réunis au sein du G5 », a déclaré Agbéyomé Kodjo sur DMK TV.

En 2018, une partie de l'opposition avait boycotté les législatives. Une décision qu'elle regrette amèrement. Les élections régionales et législatives auront bel et bien ce lieu en 2023. Le train est déjà en marche. Rappelons que la tenue des élections régionales marquera la conclusion du processus de la décentralisation entamé juin 2019 par la tenue des élections locales. Elles permettront de choisir les conseillers régionaux. Ces derniers constitueront les différents organes des cinq régions du pays. Tout comme les conseillers municipaux, ils travailleront selon le niveau des compétences dévolues à la région en tant que collectivité territoriale

A.I.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2025 DE L'OTR

L'Office se projette pour 912 milliards FCFA de recette pour l'année 2023 en cours

L'Office Togolais des Recettes (OTR) œuvre à atteindre à l'horizon 2024-2025 la barre de 1000 milliards en termes de mobilisation des recettes fiscales et douanières. C'est ce qu'a révélé mardi le patron dudit office, le commissaire Kokou Philippe Tchodie. Cette vision a été projetée en commun accord avec les commissaires, directeurs, chefs de divisions, chefs de sections, chefs de bureaux de l'OTR. D'autres contribuables sont donc dans les viseurs.

Le sujet a été au centre des réflexions lors d'un séminaire d'orientation qui s'est tenu lundi et mardi derniers entre les fonctionnaires de l'OTR.

La séance a porté sur le thème : « Collaboration entre les équipes pour une meilleure collecte des recettes fiscales et douanières ». A l'occasion, les décideurs ont défini les stratégies à mener afin d'atteindre leur objectif. « Pour les années à venir et conformément au séminaire gouvernemental, tenu il y a quelques jours à Kpalimé, qui a réprécisé et actualisé la feuille de route, nous venons également établir notre plan stratégique 2023-2025 en nous animant sur la feuille de route gouvernementale qui est issue du plan de développement du Togo 2018-2025.

En ce sens, il nous a été demandé dans les stratégies de la feuille de route que la mobilisation des recettes fiscale et douanière devait atteindre d'un taux de pression, donc un taux de prélèvement sur la PIB, donc autour de 15% à l'horizon 2025. Ce sont ces objectifs que nous avons internalisés », a fait savoir le commissaire Tchodie. M. Tchodie trouve nécessaire l'atteinte de ces objectifs pour marquer

dans le même temps le 10e anniversaire de son institution.

« Nous devons atteindre nécessairement 1000 milliards en termes de mobilisation des recettes quand on sait qu'on a commencé en 2013-2014 à un montant autour de 400 milliards. C'est des objectifs clairs qui sont partagés par tout le personnel de l'OTR », a-t-il lancé.

Le plan d'action de l'OTR

Pour atteindre cet objectif, les acteurs ont dans ce sens fixé la manière de s'organiser sur les plans de gouvernance, institutionnel, et service au niveau de chaque département sur toute l'étendue du territoire. Concrètement, travailler sur l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et douanières, la modernisation du cadastre et de la conservation foncière, le renforcement de la relation client, la modernisation et le renforcement des capacités du personnel. L'assiette fiscale va s'élargir aussi au niveau du numérique et du secteur informel.

Il faut rappeler que les recettes fiscales budgétaires collectées par l'OTR pour le financement des besoins nationaux ont presque doublé

passant de 403,6 milliards en 2014 à 865,3 milliards (106 %) en 2022 malgré le contexte économique et sécuritaire difficile de ces dernières années.

La loi de finances 2023 recommande une mobilisation d'environ 912 milliards FCFA de recettes fiscales et douanières pour le compte de l'année en cours. Un défi que comptent relever Philippe Kokou Tchodie et son équipe.

Collecte en augmentation

En 2022, l'Office Togolais des recettes (OTR) a fait plus de performance par rapport à l'année précédente. Sa collecte a augmenté de 11% selon les chiffres du 1er séminaire d'orientation de l'année tenu les 3 et 4 avril dernier à Lomé. 865,3 milliards FCFA à fin 2022 contre 779,8 milliards FCFA en 2021, soit une hausse de 11%. C'est la somme des recettes douanières et fiscale mobilisées par l'OTR. A la lecture des chiffres et leur analyse croisée, on note qu'en 10 ans, les performances de l'OTR a doublé. Elles sont passées de 403,6 milliards en 2013 à 865,3 milliards FCFA en 2022.

Selon la note gouvernementale sur ce séminaire, l'accroissement significatif des recettes est dû aux réformes implémentées par les autorités togolaises faisant des douanes et fiscaux du pays, des références dans la sous-région. L'OTR a un objectif de 912 milliards FCFA de recette pour l'année 2023 en cours.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME : Les FAT déterminées à aller jusqu'au bout



Le jeudi 6 avril 2023, les députés togolais ont examiné et adopté le projet de loi autorisant la prorogation de l'État d'urgence sécuritaire mis en place dans la région des Savanes il y a quelques mois. Cette région est actuellement la plus menacée par le terrorisme au Togo. Lors de cette plénière, le colonel Kokou Oyomé Kemense, chef d'Etat-major général adjoint des Forces armées togolaises (FAT) a fait une déclaration qui a suscité l'admiration des élus du peuple et de toutes les personnes qui étaient présentes. Il a dit : « Nous irons jusqu'au bout », s'agissant de la lutte contre le terrorisme. Ces propos sont bienvenues non seulement pour galvaniser les troupes, mais aussi, pour rassurer les Togolais qui n'en demandent pas moins

Il faut souligner que l'état d'urgence sécuritaire en vigueur depuis juin 2022 dans la région des Savanes va se poursuivre. L'Assemblée nationale, réunie jeudi en plénière à Lomé, a autorisé sa prorogation pour une période de 12 mois. La décision, prise à l'unanimité des députés présents, est la seconde du genre, après celle prise en septembre dernier pour six mois. Elle vise à doter une nouvelle fois l'exécutif des moyens nécessaires pour préserver l'intégrité et la sécurité du territoire national, en proie aux incursions des groupes terroristes. Tour à tour, les différents groupes parlementaires ont exprimé leur soutien total aux forces de défense et de sécurité engagées dans cette lutte et leur solidarité envers les populations des Savanes, en première ligne face à cette bataille asymétrique. Le Colonel Damehane Yark, ministre de la sécurité et de la protection civile, accompagné de Christian Enimam Trimua, son collègue en charge des relations avec les institutions de la République, ainsi que plusieurs gradés de l'armée, a exprimé sa gratitude envers les élus pour leur rapide adoption du nouveau texte.

T.B.

Trois réseaux d'escrocs et de cambrioleurs démantelés : leur mode opératoire

Les 27, 28, 29 mars et le 06 avril 2023, la Direction Centrale de la Police Judiciaire a mis la main sur six (06) individus appartenant à trois différents réseaux criminels.

Le premier réseau est un groupe d'escrocs composé des nommés A. Kokon âgé de 49 ans Togolais, chauffeur demeurant à Tsévié et D. Yves âgé de 33 ans, Togolais, revendeur demeurant à KPOGAN. Ils se font passer pour des personnes capables de prédire le destin de leurs victimes apostrophées au hasard dans la rue. Pour appâter une victime, l'un des escrocs l'aborde pour lui proposer une consultation divinatoire. En cas de résistance de celle-ci, il se tourne vers son complice qui se prête au jeu et fait croire que le faux devin parle avec précision de sa vie actuelle. Cette manœuvre convainc la victime, qui voit en cet escroc, un «vrai prophète». Sans hésiter, elle se confie à lui et se laisse prédire son avenir.

Comme dans de pareils cas, les résultats annoncent de futurs événements malheureux dans la vie de la victime. Pour conjurer ce sort, le faux devin propose séance tenante des prières et des cérémonies de délivrance. Il demande alors à la victime de lui remettre tous ses biens (sac à main, téléphone portable, numéraires, et autres) et de réciter une prière les yeux fermés ou en marchant sans se retourner. Dès que la victime ouvre les yeux, elle constate la disparition brusque de son prophète avec tout ce qu'elle lui avait remis. Interrogés, les nommés A. Kokou et D. Yves ont reconnu avoir fait de nombreuses victimes avec leurs complices en fuite. -Le deuxième réseau de malfaiteurs est composé d'un cambrioleur de

voitures en stationnement et d'un receleur. Le nommé A. Koami Bobo 39 ans Béninois mécanicien moto demeurant à Lomé quartier Bè est un repris de justice. Il a reconnu avoir cambriolé avec son complice en fuite, plus de 150 voitures dans la ville de Lomé et ses environs. L'un de leurs receleurs T. Richard a été également interpellé par la Police. Cette opération a été possible, après la publication sur les réseaux sociaux d'une vidéo montrant des cambrioleurs. Ceux-ci ont brisé la vitre d'une voiture en stationnement, ont pris un sac qui se trouvait sur le siège arrière avant de prendre la fuite à moto. Le troisième réseau opère dans l'escroquerie et le faux monnayage. Il est composé des nommés A. Edem, T. Mohamed et d'un troisième en fuite. Le 06 avril 2023, ils ont été interpellés alors qu'ils s'approprièrent à recevoir une somme de vingt millions de

francs (20 000 000F) CFA de leur victime et lui remettre soixante millions de francs (60.000.000F) CFA. Mais ces 60.000.000 n'étaient que des papiers soigneusement coupés qui servent à fabriquer de faux billets de banque en coupures de 5000 et de 10000 francs. Tous ces individus seront présentés à Monsieur le procureur de la République pour répondre de leurs actes. C'est l'occasion d'appeler les conducteurs et propriétaires d'engins à ne pas laisser leurs sacs ou objets de valeur à l'intérieur de leur voiture en stationnement et sans surveillance. La Police Nationale invite également la population à se méfier aussi bien des propositions de gains faciles que des personnes qui promettent améliorer leur condition de vie.

Avec la Police Nationale

FOOTBALL : Sunu Group organise un tournoi en honneur de son ancien PDG, feu Pathé Dione

Le stade municipal de Lomé était en ébullition ce samedi 8 avril 2023, à l'occasion du lancement officiel du tournoi Sunu Group. Pour cette édition, l'événement est placé sous le signe de l'unité et du vivre ensemble entre le personnel de la société Sunu Group.

Comme tous les ans, Sunu Group organise plusieurs activités socio-culturelles et sportives dans le cadre de la fête des travailleurs. Cette année, quatre équipes de football issues des différents déplacements de Sunu Group prennent part à la compétition. Il s'agit Sunu Bank, Sunu Vie, Sunu IARD et Conseillers Sunu Vie. En match d'ouverture disputé ce sa-

medi au stade municipal de Lomé, l'IARD a écrier l'Assurance Vie 3-0 tandis que les Conseillers Sunu Vie dominant Sunu Bank sur le score de 3 buts à 1.

« Nous faisons cette organisation pour pouvoir resserrer plus le lien d'amitié entre le personnel. Parce que lorsqu'on travaille dans une société, il faut le vivre ensemble. Ce tournoi vise encore à resserrer le lien d'amitié au sein de Sunu Group. Au sein du groupe, il y a l'Assurance, il y a l'IARD, il y a la Vie, il y a la Banque et il y a Sunu Santé », informe Adjama Abdoulatif, Président du comité d'organisation du tournoi. La particularité pour cette année est que le tournoi porte le nom de



l'ancien PDG de Sunu Group, Pathé Dione. Ce dernier a rendu l'âme le 12 janvier 2023. Afin de lui rendre un hommage mérité, le trophée mis est dénommé Pathé Dione.

Les matchs vont se jouer tous les samedis jusqu'au 29 avril 2023, jour de la finale, toujours au stade municipal de Lomé.

Abel ZINDODJI

COMMUNE DE WAWA 1 L'acte 2 de la caravane des sports sur une note de satisfaction

La deuxième séance de la caravane des sports dans la commune de wawa 1 s'est déroulée du 7 au 8 avril 2023, à Kessibo Abrawkor et Badou. Tout comme la première étape, cette deuxième séance a vu l'implication effective des autorités administratives, locales, communales et religieuses, des chefs d'établissements et de la population à la base. Au total 230 enfants de 14 établisse-



ments scolaires ont été touchés directement par cette caravane des sports dirigée par douze (12) techniciens

de six (6) fédérations nationales sportives et de deux (2) de la croix rouge. Ils ont été initiés à l'athlétisme, badminton, basketball, rugby, volleyball, tchoukball et au secourisme. En plus des sports découverts, les enfants se sont appropriés des valeurs de la cohésion sociale, du vivre ensemble, de fair-play, d'amitié et de respect. A l'issue de la séance, les organisateurs ont dégagé un sentiment de

satisfaction et d'objectifs atteints, au vue de la mobilisation, de l'engagement et du dévouement de tous les acteurs impliqués. La caravane des sports est une initiative de la commune Wawa 1 et financée par le département de la Vienne en France. La prochaine étape est prévue en décembre 2023, toujours dans la commune de Wawa 1.

ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE L'ESPACE CEDEAO : Les ministres en charge du tourisme ont adopté de nouveaux textes à Lomé

Les ministres en charge du tourisme des pays de la CEDEAO réunis à Lomé, vendredi 07 avril dernier, ont adopté de nouveaux textes réglementaires régissant les établissements d'hébergement touristiques de l'espace communautaire.

Après quatre jours d'intenses travaux, les experts de la CEDEAO ont planché sur les textes réglementaires de classement des établissements d'hébergement touristique dans l'espace communautaire. Ces textes ont été soumis aux ministres en charge du tourisme qui ont procédé, vendredi dernier à Lomé, à leur validation, sous la présidence de Dr Fernando VAZ, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat de Guinée-Bissau.

Ouvrant les travaux de ces assises de Lomé, la Commissaire aux Affaires Economiques et à l'Agriculture de la CEDEAO, Mme Massandjé Touré-Litse, a exprimé sa reconnaissance aux autorités togolaises, pour avoir accepté d'abriter cette importante rencontre sur le tourisme mais aussi pour leur engagement à faire avancer l'agenda de la CEDEAO. « En adoptant la Politique Régionale ECOTOUR 19-29 en décembre 2018, les Chefs d'Etats et de Gouver-

nement nous ont chargé d'une mission de la plus grande importance, qui est de développer le tourisme dans l'espace CEDEAO », a-t-elle souligné avant d'attirer l'attention des ministres sur les principes directeurs et objectifs majeurs qui ont conduit les experts dans la formulation des critères réglementaires. Pour le président de la session, le ministre bissau-guinéen du Tourisme, la présence de ses collègues traduit leur attachement pour l'essor du tourisme dans l'espace CEDEAO. Tout en rappelant que le développement touristique nécessite un travail profond pour restructurer l'offre touristique, Dr Fernando Vaz a adres-

sé ses félicitations à la Commission de la CEDEAO pour avoir initié et coordonné les positions des Etats membres jusqu'à l'adoption de la politique régionale du tourisme de la CEDEAO par la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement. Avec l'adoption de ces textes, la destination CEDEAO devrait être au rendez-vous des destinations de premier choix avec des hôtels, appart'hôtels, motels, auberges, écolodges, camping et chambres d'hôtes de grande qualité pour émerveiller nos visiteurs, générer et sécuriser des emplois qualifiés, accroître les flux et les recettes touristiques.

Communiqué

Chers abonnés,

Dans le cadre de l'amélioration de sa gestion de relation client Fibre, TOGOCOM procédera à l'identification des numéros de contact mobile de ses abonnés Fibre à partir du 10/02/2023.

Pour renseigner le numéro de contact mobile de votre ligne Fibre Togocom, prière de vous rendre dans l'agence la plus proche munis de votre pièce d'identité et votre numéro fixe ou simplement nous envoyer via **WhatsApp au 90928888** une copie recto/verso de votre pièce d'identité avec mention de vos numéros mobile et fixe.

Pour plus d'infos, appelez le 119.

Merci pour votre collaboration.

L'équipe TOGOCOM

togocom.tg   

Avancer. Pour vous. Pour

